



Mont de Marsan, le 22 mai 2017,

COMMUNIQUE A L'ENSEMBLE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES DES LANDES

Chère collègue,

Cher collègue,

L'administration vient de nous informer du report de la CAPD qui traitera de la 1ère phase du mouvement. Prévue jusque là le 23 mai, elle devrait se tenir à la toute fin de ce mois, voire tout début juin.

Conformément au cadre réglementaire, les documents préparatoires permettant aux élus des personnels de vérifier le respect des règles auraient dû nous parvenir huit jours avant.

A ce jour, ils ne l'ont toujours pas été.

Sans le travail des commissaires paritaires, les affectations pourraient être prononcées de la manière la plus arbitraire qu'il soit, qui plus est avec des erreurs possibles que nos organisations syndicales n'auraient pu faire valoir et surtout faire corriger par l'Administration. Des collègues seraient dans ce cas lésés, ce qui n'est pas acceptable vous en conviendrez.

C'est bien pour la défense de l'ensemble de tous les personnels que les trois organisations syndicales SNUipp-FSU 40, SNUDI-FO 40 et SE-UNSA 40 ont exigé la transmission des documents préparatoires dans un délai suffisant.

L'administration n'ayant pas été en mesure de les fournir, et ne l'étant visiblement toujours pas, fait le choix d'un report.

Les trois organisations syndicales SNUipp-FSU 40, SNUDI-FO 40 et SE-UNSA 40 remercient cependant, et assurent de leurs soutiens, les personnels administratifs du Service des Personnels Enseignants de la DSDEN des Landes qui font beaucoup et de leur mieux pour pallier le manque de moyens dans le service.

Isabelle HARGUES
Eric BOULAGNON
pour le SNUipp-FSU 40

Marc GUYON
pour le SNUDI-FO 40

Christophe NOWACZECK
pour le SE-UNSA 40